

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11/04/2023

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame LEFEBVRE, de M. PERON, de M. MARCQ ayant donné respectivement pouvoir à M. FRANÇOIS, M. CUVILLIER, M. le Maire, et de M. THUEUX, absent excusé.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

1°) Le Conseil décide, compte tenu de la revalorisation des bases au niveau national de l'ordre de 7 %, d'appliquer les taux de référence 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 31, 47
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 21, 54
- Taxe d'habitation (TH) : 16, 47
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 18, 77

2°) Valide la proposition de la Commission Finances pour la reconduction des subventions aux associations sur présentation de leur bilan financier.

3°) Approuve les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2022 qui laissent apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 275 432, 99 € pour le budget général et de 287 582, 16 € pour le budget annexe « Campings Municipaux ».

4°) Le Conseil vote ensuite les budgets prévisionnels pour l'exercice 2023 avec la reprise des résultats de 2022 qui se présentent ainsi :

Dépenses	Commune	Campings	Totaux
fonctionnement	969 603, 99 €	550 490, 16 €	1 520 094, 15 €
investissement	2 296 642, 43 €	552 453, 55 €	2 849 095, 98 €
Recettes			
fonctionnement	969 603, 99 €	550 490, 16 €	1 540 094, 15 €
investissement	2 296 642, 43 €	552 453, 55 €	2 849 095, 98 €

5°) Prend connaissance d'une déclaration d'intention d'aliéner déposée tout dernièrement par un office notarial, la Communauté de Communes étant en droit d'exercer son droit de préemption urbain, voire de le déléguer à la Commune au cas où le bien serait propice à une opération d'aménagement.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Marc SARPAUX

